



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.12/2005/SR.4
29 avril 2005

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Trente-quatrième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME PARTIE (PUBLIQUE)*
DE LA 4^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 26 avril 2005, à 15 heures

Président: M^{me} BONOAN-DANDAN

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS:

- a) RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES CONFORMÉMENT AUX
ARTICLES 16 ET 17 DU PACTE (*suite*)

Rapport initial de la Zambie (*suite*)

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) et la troisième partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La deuxième partie (publique) de la séance commence à 15 h 45.

EXAMEN DES RAPPORTS:

- a) RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 16 ET 17 DU PACTE (*point 6 de l'ordre du jour*) (*suite*)

Rapport initial de la Zambie (E/1990/5/Add.60; document de base (HRI/CORE/1/Add.22/Rev.1); liste des points à traiter (E/C.12/Q/ZMB/1); réponses écrites du Gouvernement zambien (HR/CESCR/NONE/2004/8)) (*suite*)

1. *Sur l'invitation de la Présidente, la délégation zambienne reprend place à la table du Comité.*

Articles 13 à 15 du Pacte

2. M. KERDOUN regrette que l'État partie n'ait pas répondu aux questions de la liste des points à traiter concernant le droit à l'éducation et qu'il n'ait toujours pas retiré ses réserves à l'article 13, paragraphe 2 a), du Pacte concernant l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. Il souhaite obtenir des informations concrètes sur les résultats obtenus dans le cadre du plan de stratégie nationale, qui vise notamment à garantir l'accomplissement de sept années d'enseignement primaire d'ici à 2005 (par. 216 du rapport de l'État partie) et sur les mécanismes de formation continue et d'enseignement à distance que l'État partie entend promouvoir (par. 224). Il demande quel est le taux exact d'abandon scolaire dans le pays et note avec préoccupation que l'engagement de la Zambie en faveur d'un enseignement primaire universel, gratuit et obligatoire ne s'est traduit que par l'adoption d'une circulaire du Ministère de l'éducation alors qu'un texte juridique plus contraignant aurait été indispensable. Il exhorte les pouvoirs publics à redoubler d'efforts pour accorder une plus grande attention au droit fondamental qu'est l'éducation, à améliorer la situation des enseignants et à réduire les disparités entre zones urbaines et rurales pour ce qui est du taux de scolarisation.

3. M. SADI fait observer qu'en dépit de ses difficultés socioéconomiques la Zambie déploie plus d'efforts pour offrir un enseignement gratuit que pour rendre obligatoire l'enseignement primaire. C'est donc plus le manque de volonté politique que de ressources financières qui empêche l'État partie de lever ses réserves à l'article 13, paragraphe 2 a), du Pacte. M. Sadi demande pourquoi les taux de scolarisation dans le secondaire sont particulièrement faibles et souhaite obtenir des statistiques concernant le nombre d'étudiants à l'université.

4. M. MARCHÁN ROMERO, notant que la Zambie a adhéré à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, voudrait savoir si le Gouvernement zambien a eu recours aux flexibilités prévues dans l'Accord afin de garantir le droit à la santé. Par ailleurs, il demande quelles sont les mesures prises pour mieux reconnaître et protéger les pratiques relevant de la médecine traditionnelle. Enfin, il se félicite qu'une nouvelle politique nationale de la culture ait été lancée en octobre 2003 mais souhaite en connaître les grandes lignes. Il demande à cet égard quelle est la part du budget national allouée à la culture.

5. M^{me} IMBWAÉ (Zambie) dit que la délégation zambienne souhaite disposer de temps pour préparer des réponses aussi précises que possible aux nombreuses questions posées par les membres du Comité.

La partie publique de la séance prend fin à 16 h 15.
